



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Service de l'enseignement technique Sous-Direction des Politiques de Formation et d'Education Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Marc CHAUCHARD tél. : 01.49.55.42.69 fax : 01.49.55.40.06</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/SDPOFE/N2012-2072 Date: 12 juin 2012</p>
--	---

Date de mise en application : A partir de la rentrée scolaire 2012 pour la session d'examen 2014

Le Ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire,
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de
l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt

Nombre d'annexes : 5

Objet : Baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise hippique » : Instructions relatives aux épreuves E5, E6 et E7 et déroulement des périodes de formation en milieu professionnel.

Bases juridiques :

Arrêté du 22 août 2011 portant création de la spécialité « Conduite et Gestion de l'Entreprise hippique » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance,
Circulaire DGER/POFEGTP/N95/N° 2005 du 28 août 1995 relative à l'organisation du CCF,
Circulaire DGER/POFE/C2007-2016 du 20 septembre 2007 relatives aux stages en entreprises des élèves et étudiants des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Résumé : Mise en œuvre des épreuves professionnelles pour la délivrance de la spécialité « conduite et gestion de l'entreprise hippique » du baccalauréat professionnel.

Mots-clés : Evaluation, CCF, Baccalauréat professionnel, conduite et gestion de l'entreprise hippique.

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM- Hauts-commissariats de la République des COM- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole- Unions nationales fédératives d'établissements privés	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- Administration centrale- Inspection de l'enseignement agricole- Organisations syndicales de l'enseignement agricole- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

Cette note de service précise l'organisation et les modalités de mise en œuvre des épreuves E5, E6 et E7 du baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise hippique ».

Les dispositions de la présente note sont applicables à partir de la rentrée scolaire 2012 pour la session d'examen 2014.

Les modalités de mise en œuvre des épreuves E1, E2, E3 et E4 sont précisées dans la note de service DGER/SDPOFE/N2010-2118 du 6 septembre 2010.

Présentation générale du référentiel de certification et du règlement d'examen

Les règles d'évaluation ont changé suite à la mise en place du référentiel de certification dans le référentiel de diplôme défini pour les différentes spécialités du baccalauréat professionnel.

Le référentiel de certification est un document constitutif du référentiel de diplôme. Il présente l'ensemble des **capacités** attestées par la délivrance du diplôme et décrit les modalités d'évaluation pour l'obtention du diplôme.

Une **capacité** exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire, aptitudes, comportements ou attitudes dans la réalisation d'une action donnée (définition proposée dans le Répertoire national de la certification professionnelle).

Sa mise en œuvre se traduit par des résultats évaluable.

Les capacités sont organisées selon une liste structurée en **capacités globales** (ex.C1,C2...) déclinées en **capacités intermédiaires** (ex. C11, C12... pour la capacité globale C1).

Les capacités attestées par le diplôme sont de deux ordres, des capacités « générales » et des capacités « professionnelles » :

- Les « **capacités générales** » sont mobilisées principalement dans des situations de la vie sociale ou citoyenne. Elles participent à la caractérisation du niveau de diplôme, contribuent à préciser les degrés d'autonomie et de responsabilité ou encore font référence à des aspects éducatifs et prospectifs. Les capacités générales sont communes à toutes les spécialités d'un même diplôme.

- Les « **capacités professionnelles** » sont relatives à des actions mises en œuvre dans un cadre professionnel et visent la maîtrise des situations professionnelles.

Les modalités d'évaluation proposées constituent le **règlement d'examen** (tableau 1). Elles fournissent la liste et le descriptif des **épreuves** permettant l'obtention du diplôme. Une épreuve est conduite en cours de formation ou en épreuve ponctuelle terminale.

Les capacités globales du référentiel de certification du baccalauréat professionnel sont validées grâce à 7 épreuves.

Celles-ci sont organisées par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des contrôles en cours de formation pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).

Pour les candidats hors CCF, chaque épreuve vise l'atteinte de la capacité globale afférente à l'épreuve. Pour les candidats en CCF, chaque épreuve vise l'atteinte de la capacité globale afférente à l'épreuve. Un contrôle en cours de formation (CCF) ou une épreuve ponctuelle terminale (EPT) peut viser une capacité intermédiaire ou la capacité globale.

Les notes attribuées au contrôle en cours de formation sont en points entiers.

TABLEAU 1 : REGLEMENT D'EXAMEN
(Annexe de l'arrêté du 22 août 2011)

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL <i>Spécialité</i> « conduite et gestion de l'entreprise hippique »			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public ou privé habilité		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité (D337/74)		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de trois ans d'expérience professionnelle	
EPREUVES	Unité	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 * Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde	U1	4	Terminale ponctuelle écrite en deux parties	2x2h	CCF		Ecrite en deux parties	2x2h
E2 Langue et culture étrangères	U2	1	CCF		CCF		Orale	0h20
E3 Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES**	U3	1	CCF		CCF		Pratique	
E4 * Culture scientifique et technologique	U4	4	Terminale ponctuelle écrite	2h	CCF		Ecrite en deux parties	2x2h
E5 Choix techniques	U5	2	Terminale ponctuelle écrite	2h30	CCF		Ecrite	2h30
E6 Pilotage de l'entreprise	U6	3	Terminale ponctuelle orale sur support écrit	0h30	CCF		Orale s'appuyant sur un écrit	0h30
E7 Pratiques professionnelles	U7	5	CCF		CCF		Orale et Pratique	1h30
E8 Epreuve facultative		Points au-dessus de 10	CCF					

*Epreuve comportant des situations d'évaluation en cours de formation

**APSAES : activités physiques sportives, artistiques et d'entretien de soi

Épreuve E5 : Choix techniques

L'épreuve E5 valide la capacité C5 du référentiel de certification.

C5 « Justifier des choix techniques liés à la conduite des activités hippiques »

Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2h30, temps de lecture des documents inclus. Elle est affectée du coefficient 2. Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Cette épreuve vérifie que le candidat a acquis les méthodes de raisonnement nécessaires à la conduite et à la valorisation d'un élevage d'équidés. Le candidat montre qu'il est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour appréhender des situations de nature professionnelle.

Le sujet peut comporter des documents et/ou des annexes.

La correction est réalisée par un enseignant de zootechnie/hippologie et un enseignant de biologie-écologie à l'aide d'une grille nationale critériée qui prend en compte les capacités intermédiaires.

Épreuve E6 : Pilotage de l'entreprise

L'épreuve E6 valide les capacités C6 et C7 du référentiel de certification.

C6 « Elaborer un diagnostic global de l'entreprise hippique dans un contexte de durabilité »

C7 « Communiquer en situation professionnelle »

Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale affectée du coefficient 3, identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

L'évaluation s'appuie sur un document écrit obligatoire, de 15 à 20 pages sans annexe, rédigé par le candidat, relatif à l'expérience professionnelle acquise lors des périodes de formation en milieu professionnel.

Le candidat restitue par écrit l'expérience vécue dans une entreprise hippique durant une période de formation professionnelle d'au moins 8 semaines sur les 14 à 16 semaines obligatoires pour les candidats de la voie scolaire.

Le candidat mobilise des outils méthodologiques acquis dans le module MP1 en lien avec les modules professionnels et activités pluridisciplinaires associées.

Tout candidat ne présentant pas de document écrit ne pourra prétendre à sa soutenance orale et par conséquent à passer l'épreuve E6.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences économiques et sociales et de gestion
- un enseignant de zootechnie-hippologie
- un professionnel du secteur.

Ils sont tous les trois destinataires du document écrit.

La soutenance orale de 30 minutes au maximum se compose :

- d'un exposé du candidat de 10 minutes au maximum, où il présente et justifie le contenu du document écrit,
- d'un entretien entre les examinateurs et le candidat de 20 minutes au maximum. L'entretien vise à approfondir les éléments présentés par le candidat et ne constitue pas une interrogation disciplinaire.

L'évaluation est réalisée par les trois examinateurs à l'aide d'une grille nationale critériée en attribuant, à chaque capacité intermédiaire, un niveau sur les quatre possibles.

Avant l'oral, les examinateurs prennent connaissance du document écrit et apprécient l'atteinte des capacités intermédiaires évaluables à la lecture du document.

A l'issue de l'oral, chaque capacité intermédiaire doit être évaluée en fonction des critères définis dans la grille d'évaluation jointe en **annexe 1**.

Épreuve E7 : Pratiques professionnelles

L'épreuve E7 valide les capacités C8 à C12 du référentiel de certification. Elle est affectée du coefficient 5.

C8 « Caractériser le contexte des activités hippiques »

C9 « Réaliser la gestion technico-économique, humaine et commerciale de l'entreprise dans une logique de développement durable »

C10 « Gérer une cavalerie dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal »

C11 « Gérer le travail du cheval en vue de développer ses potentialités dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal »

C12 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »

Pour les candidats hors CCF, l'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale en 2 parties. Elle se compose d'une partie orale sur dossier affectée du coefficient 3 et d'une partie pratique affectée du coefficient 2.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve comporte 6 CCF.

Précisions relatives à la mise en œuvre de l'épreuve E7 pour les candidats hors CCF

Partie orale sur dossier

L'épreuve orale a une durée de 30 minutes maximum. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Elle permet de valider les capacités C8, C9, C10 et C12 du référentiel de certification.

L'évaluation est effectuée à l'aide d'une grille nationale critériée jointe en **annexe 2**.

Elle a pour support un dossier technique constitué par le candidat portant sur :

- la conduite d'activités hippiques à laquelle il a été associé au cours de séquences en milieu professionnel ou lors de son vécu personnel,
- l'entreprise dans laquelle elle est mise en œuvre.

Le dossier est apporté pour l'épreuve par le candidat au centre d'examen. Il ne fait pas l'objet de notation.

Le dossier technique et économique support de l'interrogation orale comporte :

- une série de chemises correspondant aux différentes opérations et aux résultats du processus observé. Pour chacune des activités, le candidat recueille les informations lui permettant de présenter, d'analyser et de discuter, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'entreprise. Chaque chemise comporte des documents techniques et économiques recueillis sur l'exploitation mais peut aussi comporter des informations récoltées en dehors de l'entreprise (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, etc.),
- une fiche de synthèse d'une page maximum sur la cohérence du processus décrit,
- des documents de nature économique et financière permettant de situer la contribution de l'activité choisie par rapport aux résultats économiques de l'entreprise, son impact sur l'organisation et sur la situation financière de celle-ci,
- une fiche d'une page présentant des adaptations à des enjeux professionnels particuliers étudiés par le candidat dans le contexte de l'entreprise présentée dans le dossier.

La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

Le candidat tire au sort une question portant sur un aspect du processus décrit à partir du dossier présenté par le candidat. Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer la réponse. Il présente sa réponse en 10 minutes maximum et le jury dispose ensuite de 20 minutes pour demander au candidat de préciser sa réponse et pour élargir l'entretien par des questions exploratoires en lien avec les différentes capacités visées par cette évaluation, sans omettre les questions relatives à la capacité C12 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers ».

Les examinateurs sont :

- un enseignant de zootechnie-hippologie,
- un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion
- un professionnel du secteur.

Partie pratique

L'épreuve pratique a une durée de 1 heure. Elle permet de valider la capacité C11 du référentiel de certification. *Le candidat dispose d'un temps de préparation suffisant et adapté à la pratique mise en œuvre.*

Elle correspond, selon le support choisi par le candidat, soit à la conception et réalisation d'une séance d'entraînement pour les chevaux destinés à la course, soit à la réalisation d'une séance de travail de chevaux sur le plat et à l'obstacle.

L'évaluation est effectuée à l'aide de grilles nationales critériées jointes en **annexes 3 et 4**.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de zootechnie-hippologie,
- un professionnel du secteur.

Support « chevaux de course »

Conception et conduite d'un programme d'entraînement pour chevaux de course (trot, galop)

Il s'agit de concevoir et de conduire une séance quotidienne d'entraînement à partir d'une situation donnée.

A partir des consignes, les examinateurs apprécient l'aptitude des candidats à :

- concevoir un programme d'entraînement et de soins pour amener un cheval de course à une condition optimale,
- préparer la séance de travail,
- conduire la séance de travail,
- travailler de manière autonome et mettre en œuvre des décisions simples et pertinentes en fonction des réactions du cheval et de ses potentialités,
- prendre en compte les règles de sécurité,
- rendre compte des conditions de réalisation et débattre avec les examinateurs.

Chaque candidat est évalué par les examinateurs pendant les temps de pratique incluant la préparation et la conduite de la séance.

Il dispose d'un temps de 40 minutes.

A l'issue de la séance, il présente le bilan du travail effectué, les difficultés rencontrées, les conditions de réalisation. Il explique les principes du programme d'entraînement proposé en regard des objectifs fixés. Le temps d'entretien avec les examinateurs est de 20 minutes maximum.

Les examinateurs se réservent le droit d'interrompre l'épreuve si la situation devient dangereuse pour les candidats ou les chevaux. L'évaluation est effectuée à l'aide de la grille jointe en annexe 3.

Support « chevaux de sports et loisirs »

Réalisation d'une séance de travail sur le plat et à l'obstacle de chevaux de sport ou de loisir

Il s'agit de réaliser une séance de travail de deux chevaux différents (un jeune et un cheval d'âge), sur le plat et à l'obstacle.

A partir des consignes données, les examinateurs apprécient l'aptitude des candidats à :

- organiser les différentes phases du travail du cheval,
- travailler le cheval dans une optique de travail « juste »,
- travailler de manière autonome et mettre en œuvre des décisions simples mais pertinentes en fonction des réactions du cheval et de ses potentialités,
- prendre en compte les règles de sécurité,
- conduire une analyse du travail réalisé en tenant compte des perceptions au cours de la séance voire de proposer des suites pour faire progresser le cheval,
- débattre avec les examinateurs.

L'organisation est la suivante : Parmi un piquet de chevaux adaptés à l'épreuve, les examinateurs attribuent à chaque candidat deux chevaux (un jeune et un cheval d'âge). Les chevaux sont échauffés au pas et un peu au trot pendant 15 minutes maximum avant le début des épreuves.

Chaque candidat est évalué par les examinateurs pendant les temps de pratique à cheval.

Il dispose d'un temps de travail de 20 minutes par cheval.

Durant cette phase de travail libre, sous le regard des examinateurs, chaque candidat présente un travail sur le plat préparant à l'obstacle. Dans cette phase le cavalier passe une croix et une ligne pré-réglée (5 foulées) oxer-droit (combinaison préalablement réglée par les examinateurs), voire un ou deux obstacles isolés. Chaque candidat effectue au maximum 3 passages sur chacun des obstacles ou dispositifs par cheval dans le temps de travail imparti.

Suite au travail des deux chevaux, le candidat met pied à terre et reste dans l'enceinte de l'exercice. Il présente le bilan de la séance du travail d'un des deux chevaux choisi par les examinateurs. Le temps d'entretien est de 20 minutes maximum.

Les examinateurs se réservent le droit d'interrompre l'épreuve si la situation est jugée dangereuse pour les candidats ou les chevaux.

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille jointe en annexe 4

Précisions relatives à la mise en œuvre de l'épreuve E7 pour les candidats en CCF

Le tableau ci-dessous précise pour chaque CCF la ou les capacités qu'il valide, son coefficient, sa modalité. L'épreuve comporte 6 CCF et s'appuie sur les connaissances, les savoirs et savoir-faire développés dans les modules MP2, 3, 4, 5, 6, 7 et le MAP. Les enseignants des disciplines professionnelles intervenant dans cette spécialité organisent l'évaluation. Des professionnels peuvent participer aux évaluations.

CCF	Capacités du référentiel de certification	Répartition des coefficients	Modalités d'évaluation proposées
CCF 1	C8 et C9	1.5	Ecrit
CCF 2	C10.1 à C10.5	1.25	Oral avec dossier technique
CCF 3	C11	0,5	Pratique « débouillage »
CCF 4		0,75	Pratique explicitée
CCF 5	C 10.6	0.5	Pratique explicitée
CCF 6	C12	0,5	A l'initiative de l'équipe enseignante
Total		5	

Remarque 1 : Un ou plusieurs CCF de l'épreuve E7 du baccalauréat professionnel « CGEH » peuvent servir à l'évaluation de l'épreuve E3 du BEPA rénové « Cavalier soigneur ». Les capacités et les capacités intermédiaires de ces deux diplômes sont différentes et complémentaires. Les critères d'évaluation seront différents et il sera nécessaire de disposer de deux grilles d'évaluation, l'une spécifique au BEPA de niveau V et l'autre au baccalauréat professionnel de niveau IV.

Remarque 2 : Les CCF qui permettent de valider les capacités C8, C9, C10, C11 et C12 proposés aux apprentis et aux stagiaires de la formation continue, peuvent présenter des formes et des modalités différentes à l'initiative des formateurs, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.

Précisions relatives au CCF 1

Le CCF valide les capacités :

C8 « Caractériser le contexte des activités hippiques »

C8.1 « Repérer les principales caractéristiques et ses enjeux »

C8.2 « Identifier le cadre réglementaire en vigueur »

C9 « Réaliser la gestion technico-économique, humaine et commerciale de l'entreprise dans une logique de développement durable »

C9.1 « Evaluer les résultats de l'entreprise en utilisant les indicateurs technico-économiques et financiers »

C9.2 « Analyser l'impact d'une décision »

C9.3 « Identifier les dimensions juridiques et fiscales de l'entreprise »

C9.4 « Gérer les ressources humaines »

C9.5 « Proposer des prestations de services répondant aux attentes de la clientèle »

Il peut prendre la forme d'un écrit et porte sur la connaissance de la filière équine (capacité C8) et la conduite de l'entreprise hippique (capacité C9). Le sujet est construit de telle sorte qu'il permette d'évaluer à part égale les deux capacités. Il s'appuie, en partie, sur l'étude de documents.

L'évaluation est organisée par l'enseignant de sciences économiques et sociales et de gestion.

Précisions relatives au CCF 2

Le CCF valide les capacités intermédiaires de la capacité C10 « Gérer une cavalerie dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal » :

C10.1 « Raisonner la gestion de la cavalerie »

C10.2 « Organiser le travail en sécurité et dans le respect de la réglementation »

C10.3 « Réaliser les opérations liées à l'entretien des chevaux, à l'élevage et à la gestion des effluents »

C10.4 « Raisonner les opérations liées au suivi des prairies et cultures associées »

C10.5 « Analyser les résultats et les impacts des activités »

Il prend la forme d'un oral avec pour support le dossier technique constitué par le candidat portant sur la conduite d'activités hippiques à laquelle il a été associé lors des séquences de formation en milieu professionnel ou lors de son vécu personnel.

Le dossier technique individuel est constitué :

- d'une série de chemises (4 à 5 au minimum) correspondant aux principales opérations techniques conduites au sein d'une entreprise hippique, portant sur la conduite de processus de production, d'élevage, de valorisation d'équidés et à la gestion des surfaces associées.

- d'une fiche de synthèse d'une à deux pages mettant en évidence :

* la cohérence d'ensemble des processus observés, y compris les liens existant entre les surfaces associées (dont les cultures) et la conduite de l'élevage s'il y a lieu,

* les principaux résultats technico-économiques liés à la conduite de l'activité,

* les impacts possibles sur l'environnement des choix réalisés.

Pour chacune des opérations, le candidat rassemble les informations lui permettant de présenter, analyser et discuter, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'entreprise. Chaque chemise contient des documents techniques et économiques issus de l'entreprise, mais peut aussi contenir des informations recueillies en dehors de celle-ci (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, etc.).

La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

Un exemplaire du dossier est fourni aux évaluateurs, préalablement à l'épreuve. L'ensemble du dossier écrit et la fiche de synthèse peuvent donner lieu à une notation, si l'équipe pédagogique le souhaite, dans la limite de 20% de la note du CCF.

L'oral est réalisé à partir de deux questions tirées au sort portant sur des opérations ou des processus décrits dans le dossier. Le candidat, en prenant appui sur son dossier technique, présente ces opérations, analyse et discute les décisions prises par le chef d'entreprise.

On attend du candidat qu'il :

- situe la place et l'importance de ces opérations dans le processus décrit,
- explique les modalités de leur mise en œuvre et justifie les choix réalisés,
- interprète les documents techniques ou économiques qui y sont associés,
- présente et discute les résultats obtenus,
- envisage des alternatives possibles.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de zootechnie-hippologie et un enseignant d'agronomie.

Le candidat dispose de 25 minutes de préparation. La durée de l'épreuve orale est de 25 minutes (10 minutes de présentation et 15 minutes d'échanges avec le jury).

Les examinateurs construisent la grille d'évaluation en respectant la proportion de 75% de la note pour la zootechnie-hippologie et 25% pour l'agronomie.

Précisions relatives aux CCF 3 et CCF 4

Ils valident la capacité :

C11 « Gérer le travail du cheval en vue de développer ses potentialités dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal »

C11.1 « Débarrasser un cheval »,

C11.2 « Elaborer un programme de travail intégrant une approche comportementale du cheval »

C11.3 « Réaliser l'entraînement du cheval athlète »,

C11.4 « Raisonner la carrière du cheval »

C11.5 « Organiser le transport des chevaux »

La situation d'évaluation proposée **pour le CCF3** correspond à l'organisation et la réalisation d'une séquence de débouillage en situation réelle.

Ce contrôle est organisé par l'établissement en fonction de la progression pédagogique et des impératifs liés aux contraintes de l'activité.

Si l'établissement ne dispose pas de moyens suffisants (chevaux, équipements), il cherchera la collaboration des professionnels qui, dans le cadre de conventions à établir, pourront mettre des poulains à disposition des établissements.

La séance servant de support au CCF se place après que le poulain aura reçu une éducation élémentaire et avant que le cheval n'évolue en extérieur aux trois allures.

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille jointe en **annexe 5** par un enseignant d'équitation et un professionnel qualifié.

A partir des consignes données, les examinateurs apprécient l'aptitude des candidats à :

- préparer et organiser une séance de débouillage,
- réaliser la séance demandée,
- prendre en compte la sécurité des intervenants et du cheval,
- justifier les modalités de mise en œuvre.

La situation d'évaluation proposée **pour le CCF4** correspond selon le support soit à la conception et la réalisation d'une séance d'entraînement pour les chevaux destinés à la course, soit à la réalisation d'une séance de travail de chevaux (sur le plat et à l'obstacle).

Ce contrôle est organisé par l'établissement en fonction de la progression pédagogique et des impératifs liés aux contraintes de l'activité. *Il est souhaitable cependant qu'il intervienne en fin de cycle terminal.*

Si l'établissement ne dispose pas de moyens suffisants (chevaux, équipements), il cherchera la collaboration des professionnels qui, dans le cadre de conventions à établir, pourront mettre des chevaux à disposition des établissements.

CCF4 : Conception et conduite d'un programme d'entraînement pour chevaux de course (trot, galop)

Il s'agit de concevoir et de conduire une séance quotidienne d'entraînement à partir d'une situation donnée.

A partir des consignes, les examinateurs apprécient l'aptitude des candidats à :

- concevoir un programme d'entraînement et de soins pour amener un cheval de course à une condition optimale,
- préparer la séance de travail,
- conduire la séance de travail,
- travailler de manière autonome et mettre en oeuvre des décisions simples et pertinentes en fonction des réactions du cheval et de ses potentialités,
- prendre en compte les règles de sécurité,
- rendre compte des conditions de réalisation et débattre avec les examinateurs.

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille jointe en **annexe 3** utilisée par ailleurs pour les candidats hors CCF, par un enseignant d'équitation et un professionnel qualifié.

CCF4 : Travail sur le plat et à l'obstacle du cheval de sport ou de loisir

Il s'agit de réaliser une séance de travail de deux chevaux différents (un jeune et un cheval d'âge), sur le plat et à l'obstacle.

A partir des consignes données, les examinateurs apprécient l'aptitude des candidats à :

- organiser les différentes phases du travail du cheval,
- travailler le cheval dans une optique de travail "juste",
- travailler de manière autonome et mettre en oeuvre des décisions simples mais pertinentes en fonction des réactions du cheval et de ses potentialités,
- prendre en compte les règles de sécurité,
- conduire une analyse du travail réalisé en tenant compte des perceptions au cours de la séance voire de proposer des suites pour faire progresser le cheval,
- débattre avec les examinateurs.

Les examinateurs se réservent le droit d'interrompre l'épreuve si la situation devient dangereuse pour les candidats ou les chevaux.

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille jointe en **annexe 4** utilisée par ailleurs pour les candidats hors CCF, par un enseignant d'équitation et un professionnel qualifié.

Précisions relatives au CCF 5 :

Le CCF valide la capacité intermédiaire C10.6 « Assurer la fonctionnalité des bâtiments, matériels, installations et équipements »

La situation d'évaluation proposée prend la forme d'une pratique explicitée. Elle correspond à la réalisation d'une opération mécanisée ou d'une opération de maintenance d'équipements en rapport avec les activités d'élevage et de valorisation du cheval ou d'utilisation des prairies, dans les meilleures conditions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

La durée est à fixer par les enseignants organisateurs de l'épreuve.

A partir d'un sujet tiré au sort, les examinateurs apprécient l'aptitude des candidats à :

- observer et apprécier une situation professionnelle impliquant des équipements, des matériels ou des installations
- préparer et organiser le poste de travail,
- réaliser une opération mécanisée liée, soit à l'utilisation des équipements d'élevage et de valorisation du cheval ou des prairies, soit à la maintenance d'équipements, en justifiant les procédures et les choix techniques,
- prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des opérateurs et des équipements ainsi que le respect des réglementations en vigueur,
- prendre toutes les dispositions pour assurer les meilleures conditions de protection de l'environnement.

Précisions relatives au CCF 6

Ce CCF valide la capacité :

C12 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers ».

Les enseignements professionnels du Module d'Adaptation Professionnelle (MAP) concourent à l'atteinte de cette capacité.

Pour ce CCF, les modalités d'évaluation sont laissées à l'initiative de l'équipe pédagogique en cohérence avec les objectifs des modules d'adaptation professionnelle proposés par l'établissement et les conditions validées par l'autorité académique (cf. NSDGER/SDPOFE/N2010-2079 du 23 juin 2010).

Périodes de formation professionnelle en milieu professionnel

Pour la voie scolaire :

La formation en milieu professionnel doit se faire dans une ou plusieurs structures hippiques en relation avec le support professionnel choisi par l'apprenant et dispensé par l'établissement.

Le stage principal, d'une durée minimale de 8 semaines et donnant lieu à la rédaction du dossier, est réalisé dans une structure hippique nécessairement choisie dans le support professionnel de l'apprenant. D'autres stages complémentaires jusqu'à concurrence des 16 semaines réglementaires peuvent être organisés en fonction des supports professionnels mis en œuvre par l'établissement de formation, y compris celui choisi pour le module d'adaptation professionnelle (MAP). Ils sont fortement recommandés pour élargir le socle de la formation professionnelle des apprenants.

Pour la formation par alternance :

Il est recommandé d'élargir la formation professionnelle des apprenants en organisant, en accord avec les maîtres de stage ou les maîtres d'apprentissage, des stages dans d'autres structures ou supports hippiques.

Le Sous-directeur des politiques
de formation et d'éducation

Signé : Philippe VINCENT

**ANNEXE 1 : GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E6 : PILOTAGE DE L'ENTREPRISE
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE HIPPIQUE »**

Session :

Nom :

Prénom :

Capacités	Capacités intermédiaires	Critères	Ecrit				Oral				note	
			--	-	+	++	--	-	+	++		
C6- Elaborer un diagnostic global de l'entreprise hippique dans une perspective de durabilité	C6.1- Situer l'entreprise dans son environnement.	- choix des informations présentées - prise en compte des différentes dimensions de l'environnement - présentation des interactions de l'entreprise avec l'environnement - identification d'atouts et de contraintes										/3
	C6.2- Caractériser le fonctionnement de l'entreprise.	- choix des informations présentées - référence à des données cohérentes - présentation des différentes composantes de l'entreprise et de leurs interactions - identification d'atouts et de contraintes										/8
	C6.3- Formuler des éléments de diagnostic d'entreprise.	- présentation de points forts et de points faibles - prise en compte de critères de durabilité - proposition et justification d'un point de vue										/4
C7- Communiquer en situation professionnelle	C7.1- S'informer sur les évolutions techniques et professionnelles.	- pertinence et actualité des informations présentées - appropriation des affirmations formulées										/2
	C7.2- Communiquer en interne et avec les partenaires extérieurs.	- clarté du message - qualité de l'échange - cohérence de l'argumentation - maîtrise du langage professionnel										/3
Note en points entiers			/20									

Appréciation générale :

Date :

Signatures:

**ANNEXE 2 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E7 - CANDIDATS HORS CCF
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE HIPPIQUE »**

PARTIE ORALE

Session :

Nom :

Prénom :

N° et libellé de la question :

Capacités évaluées		Critères	Observations	Note
<p>C8 « Caractériser le contexte des activités hippiques »</p> <p>C9 « Réaliser la gestion technico-économique, humaine et commerciale de l'entreprise dans une logique de développement durable »</p>	Question principale tirée au sort	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence du raisonnement et des réponses - Mobilisation de références - Valorisation du vécu professionnel - Qualité de l'expression et qualité du vocabulaire 		/12
<p>C10 « Gérer une cavalerie dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal »</p> <p>C12 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »</p>	Questions exploratoires	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence du raisonnement et des réponses - Mobilisation de références - Valorisation du vécu professionnel - Qualité de l'expression et qualité du vocabulaire 		/8
			Note en points entiers	/20

Appréciation générale :

Date :

Signatures:

**ANNEXE 3 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E7 - CANDIDATS HORS CCF
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE HIPPIQUE »**

PARTIE PRATIQUE

Conception et conduite d'un programme d'entraînement pour chevaux de course (trot, galop)

Session :

Nom :

Prénom :

CAPACITES	Critères à prendre en compte lors du déroulement de l'épreuve pratique	EVALUATION				BAREME	OBSERVATIONS
		--	-	+	++		
C11 « Gérer le travail du cheval en vue de développer ses potentialités dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal »	Lors de la conception d'un programme d'entraînement - Prise en compte des informations disponibles - Cohérence du programme et adaptation aux objectifs fixés					/ 5	
	Lors de la préparation de la séance de travail - Vérification de l'aptitude du cheval à travailler - Choix des conditions de la séance - Choix des équipements et préparation du cheval					/3	
	Lors de la conduite de la séance de travail - Respect des objectifs - Travail du cheval dans le respect du programme retenu - Adaptation aux difficultés rencontrées					/7	
	Lors du compte rendu sur les conditions de réalisation - Pertinence des commentaires sur le travail effectué et sur les difficultés rencontrées - Vérification de l'intégrité du cheval et observation des protections - Finition du cheval - Evaluation des résultats et des suites à donner					/5	
Note en points entiers						/20	

Appréciation générale :

Date :

Signatures:

**ANNEXE 4 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E7 - CANDIDATS HORS CCF
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE HIPPIQUE »**

PARTIE PRATIQUE

Travail sur le plat et à l'obstacle du cheval de sport ou de loisir

Session :

Nom :

Prénom :

CAPACITES	Critères à prendre en compte lors du déroulement de l'épreuve pratique	EVALUATION				BAREME	OBSERVATIONS	
		--	-	+	++			
C11 « Gérer le travail du cheval en vue de développer ses potentialités dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal »	Organiser une séance à cheval dans une optique de travail «juste» sur le plat et à l'obstacle	- Gestion du temps - Tenue du cavalier - Utilisation du cheval (sur le plat et à l'obstacle), adaptation au cheval, gestion de l'effort et de la récupération					/3	
		- Recherche des fondamentaux nécessaires au travail sur le plat (locomotion, orientation, direction...)					/5	
		- Travail à l'obstacle (locomotion, orientation, direction, passage des différents obstacles, cohérences des exercices...)					/4	
		-Gestion de la sécurité des chevaux et des cavaliers au cours de la séance -Adaptation aux difficultés et à l'imprévu					/3	
	Réaliser un bilan pertinent de la séance réalisée	- Analyse des points forts et points faibles du cheval et du cavalier					/3	
		- Proposition d'une suite dans le travail réalisé et d'exercices pour améliorer la prestation du cheval en fonction de ses capacités					/1	
		- Utilisation d'un vocabulaire technique précis et adapté					/1	
Note en points entiers							/20	

Appréciation générale :

Date :

Signatures:

ANNEXE 4 – SUITE-

Conseils pour l'organisation de la partie pratique « Travail sur le plat et à l'obstacle du cheval de sport ou de loisir » du CCF 4 de l'épreuve E7 pour le support « chevaux de sport ou de loisir »

Le CCF est réalisé en année de terminale et peut être positionné parmi les derniers contrôles prévus au plan d'évaluation. Il porte sur la réalisation d'une séance de travail de deux chevaux différents, un jeune et un cheval d'âge, sur le plat et à l'obstacle.

A partir des consignes données, les examinateurs apprécient l'aptitude des candidats à :

- organiser les différentes phases du travail du cheval,
- travailler le cheval dans une optique de travail "juste",
- travailler de manière autonome et mettre en oeuvre des décisions simples mais pertinentes en fonction des réactions du cheval et de ses potentialités,
- prendre en compte les règles de sécurité,
- conduire une analyse du travail réalisé en tenant compte des perceptions au cours de la séance voire de proposer des suites pour faire progresser le cheval,
- débattre avec les examinateurs.

Organisation pratique

Parmi un piquet de chevaux adaptés à l'épreuve, les examinateurs attribuent à chaque candidat deux chevaux (un jeune et un cheval d'âge). Les chevaux sont échauffés au pas et un peu au trot pendant 15 minutes maximum avant le début des épreuves.

Les candidats passent cette épreuve de pratique à cheval deux par deux et sont évalués par les examinateurs pendant ces temps de travail. Ils disposent d'un temps de travail de 15 minutes par cheval, au terme duquel ils échangent leurs montures.

Durant cette phase de travail libre, sous le regard des examinateurs, chaque candidat présente un travail sur le plat préparant à l'obstacle. Dans cette phase le cavalier passe une croix et une ligne préréglée (5 foulées) oxer-droit (combinaison préalablement réglée par les examinateurs), voire un ou deux obstacles isolés. Chaque candidat effectue au maximum 3 passages sur chacun des obstacles ou dispositifs par cheval dans le temps de travail imparti.

Suite au travail des deux chevaux, les candidats mettent pied à terre et restent dans l'enceinte de l'exercice. Ils vont à tour de rôle présenter le bilan de la séance du travail d'un des deux chevaux choisis par les examinateurs. Le temps d'entretien est de 15 minutes maximum. Pendant le temps d'échange avec le second cavalier les deux candidats suivants échauffent leurs montures.

Les mêmes grilles d'évaluation sont utilisées pour évaluer la partie pratique de l'épreuve E7 pour les candidats hors CCF et le CCF4 de l'épreuve E7 pour les candidats en CCF.

Les examinateurs se réservent le droit d'interrompre l'épreuve si la situation est jugée dangereuse pour les candidats ou les chevaux.

**ANNEXE 5 : PROPOSITION DE GRILLE D’EVALUATION DU CCF3 DE L’EPREUVE E7
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « CONDUITE ET GESTION DE L’ENTREPRISE HIPPIQUE »**

EPREUVE PRATIQUE DE DEBOURRAGE

Nom :

Prénom :

Capacités	Capacités intermédiaires	Critères à prendre en compte lors du déroulement de l'épreuve pratique	Evaluation				Barème	Observations
			-	-	+	++		
C11 « Gérer le travail du cheval en vue de développer ses potentialités dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal »	C11.1 « Débarrasser un cheval »	Lors de la préparation et de l'organisation d'une séquence de débouillage - Choix et aménagement de l'aire de travail - Equipement et mise en confiance du cheval					/2	
		Lors de la réalisation d'une séquence de débouillage en temps réel - Respect des objectifs de la séance et des règles de sécurité - Progression du travail - Utilisation des aides - Travail en équipe - Adaptation aux difficultés et aux imprévus					/8	
		Lors du compte rendu sur les conditions de réalisation - Respect des objectifs - Travail du cheval dans le respect du programme retenu - Adaptation aux difficultés rencontrées					/4	
		Lors du suivi et de la réalisation du débouillage d'un cheval - Application dans le suivi et respect des consignes - Aptitude à adapter ses capacités équestres en fonction de la situation de débouillage - Attitude responsable - Autonomie					/6	
Note en points entiers						/20		

Appréciation générale :